



Dossier de presse

**Plan d'action régional État – Région pour
réduire les tensions de recrutement dans les
emplois saisonniers en Occitanie**

2023-2027

Signature officielle le 18 janvier 2024 à Lourdes

Éditos



Les dernières années ont été marquées par de fortes tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. Le tourisme et l'agriculture ne sont pas épargnés, impliquant une restriction de l'offre en haute saison par manque de saisonniers.

Conscient du besoin des entreprises d'être soutenues dans leurs initiatives et du besoin des saisonniers d'être accompagnés, le gouvernement a rendu publique, en mai dernier, la feuille de route nationale. Celle-ci, ciblée sur le tourisme, fixe 15 engagements sur la période 2023-2025 afin de mieux accueillir, orienter et former les saisonniers et faciliter l'accès au logement.

Les activités saisonnières représentent un moteur économique majeur pour la région et contribuent à dynamiser nos territoires. C'est pourquoi, en cohérence avec les orientations nationales, j'ai engagé un travail avec Carole Delga autour d'un plan d'actions régional visant à soutenir et développer l'emploi saisonnier en Occitanie. Il traduit notre volonté commune de soutenir tant la filière agricole que le secteur touristique.

De nombreux partenaires, dont je salue le volontarisme et le dynamisme, ont largement contribué à nourrir les réflexions autour de cette stratégie régionale : France Travail, les Maisons du Travail Saisonnier, les groupements d'employeurs et leur centre de ressources régional, les OPCO mais aussi le Réseau pour l'emploi et Action Logement.

Nous devons nous inspirer des initiatives locales qui donnent de bons résultats, les faire connaître et leur donner plus d'ampleur. Nous devons également innover et activer simultanément plusieurs leviers : recrutement, formation, conditions de travail, logement, mobilité, pluriactivité... Ce plan d'action régional nous permettra d'amplifier nos actions et d'agir en complémentarité aux côtés des saisonniers et des employeurs.

Je souhaite que notre mobilisation collective permette aux acteurs économiques de développer leurs activités et aux travailleurs saisonniers de s'épanouir dans l'exercice de leur métier, si importants sur nos territoires.

Pierre-André Durand
Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne



Léo Arcangeli / Région Occitanie

Piliers de l'économie régionale, le tourisme et l'agriculture sont des secteurs majeurs et essentiels en Occitanie.

Ce dynamisme, nous le devons notamment aux 193 000 salariés saisonniers, qui, de la fourche à la fourchette, travaillent dans ces domaines, et font de notre région l'une des plus attractives de France, et même d'Europe, en matière touristique, ainsi qu'une terre de production qui nourrit la France et s'exporte bien au-delà de nos frontières.

Mais depuis la crise Covid, de nombreux métiers qui constituent l'emploi saisonnier connaissent de fortes tensions de recrutement et, disons-le en toute franchise, n'exercent plus, pour la plupart, la même attractivité que par le passé. Conscients de ces difficultés, de nombreux professionnels des secteurs touristiques et agricoles ont déjà fait beaucoup d'efforts pour faire progresser cette attractivité et les conditions de travail dans ces secteurs essentiels au développement économique de l'Occitanie.

Cette évolution doit inévitablement être soutenue par l'action publique, et notamment par les collectivités. C'est pourquoi la Région Occitanie a lancé, en mars 2022, le Pacte pour l'Embauche. Celui-ci fédère plus de 50 partenaires publics et privés, afin d'apporter 70 solutions concrètes mises à la disposition des chefs d'entreprises et des demandeurs d'emploi. Il permet de lever les freins à l'embauche, qu'ils soient liés à des motifs propres aux entreprises (attractivité, politique RH) ou aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi (mobilité, garde d'enfant, logement, etc). A ce jour, plus de 8300 personnes en ont déjà bénéficié.

Ce Pacte pour l'Embauche doit néanmoins être accompagné par d'autres initiatives pour élaborer des solutions efficaces et améliorer l'accès à l'emploi, les conditions de travail et la fidélisation des travailleurs saisonniers.

Ce « Plan d'action régional pour réduire les tensions de recrutement dans les emplois saisonniers en Occitanie 2023-2027 » répond parfaitement à ces objectifs, et c'est pourquoi la Région souhaite s'y engager aux côtés de l'Etat. Il renforce la mobilisation des acteurs dans le but de catalyser toutes les initiatives qui concourent à agir positivement sur toutes les problématiques liées à l'activité saisonnière.

C'est en se mobilisant collectivement que nous serons les plus efficaces pour trouver les solutions adaptées aux besoins de nos entreprises et des travailleuses et travailleurs saisonniers de notre Région. Nous comptons sur eux, ils doivent pouvoir compter sur nous !

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Zoom sur les emplois saisonniers et les secteurs de l'agriculture et du tourisme en Occitanie : les chiffres clés

Les Emplois saisonniers :

- L'Occitanie est la 3^{ème} région française pour le recours à des travailleurs saisonniers (derrière la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur)¹.
- Ce sont, au total, près de 200 000 saisonniers qui occupent chaque année ces postes en Occitanie (environ 1 million en France).
- Selon une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des statistiques (DARES), publiée en 2019, l'Hérault est le 3^{ème} département français qui emploie le plus de saisonniers pour la saison d'été (hors travail agricole) avec 4,05 % du volume national total. Les Pyrénées-Orientales occupent la 9^{ème} place au niveau national, tant pour la saison d'été (3,05 % du volume total) que pour la saison d'hiver (2,19 % du volume total des effectifs saisonniers en France).²
- Le Gard occupe la 3^{ème} place au niveau national pour ses effectifs de saisonniers agricoles (5,06 %) et le Tarn-et-Garonne est à la 10^{ème} place (3,26 % du volume total de travail saisonnier).
- Selon l'Enquête « Besoins en main d'œuvre 2023 » de Pôle Emploi, 38 % des projets de recrutements 2023 en Occitanie concernaient des emplois saisonniers (contre 28 % en France).
- Plus de la moitié des saisonniers résidant dans la région n'occupent pas d'emploi salarié (saisonnier ou non) dans les huit mois suivant la fin de leur contrat, certains salariés occupant des emplois saisonniers par choix.
- Les saisonniers exercent majoritairement dans les secteurs de l'hébergement-restauration, des arts-spectacles-activités récréatives et dans l'agriculture.
- 10 Maisons du travail saisonnier (MTS) sont implantées dans 8 départements d'Occitanie. Elles sont à l'interface entre l'offre et la demande d'emplois saisonniers.

Agriculture :

- L'agriculture emploie plus de 30 000 salariés (équivalent temps plein) en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023. En ajoutant les effectifs non-salariés, on comptabilise près de 75 000 emplois agricoles soit 3 % de l'emploi régional (contre 2 % en France).
- Les établissements employeurs du secteur agricole représentent 5,1 % des établissements employeurs de la région (4,6 % en France métropolitaine). Les départements du Gers et de l'Aveyron sont les départements qui en comptent le plus.
- L'Occitanie est la 2^{ème} région employeuse de main-d'œuvre salariée agricole (13 % des unités de travail salariées agricoles nationales).³
- 1^{ère} région en nombre d'exploitations avec 64 370 exploitations en 2020 (15 % des exploitations françaises).
- En 2021, le produit intérieur brut régional lié à l'agriculture en Occitanie était de 2,3 % contre 1,9 % en France métropolitaine.

Tourisme :

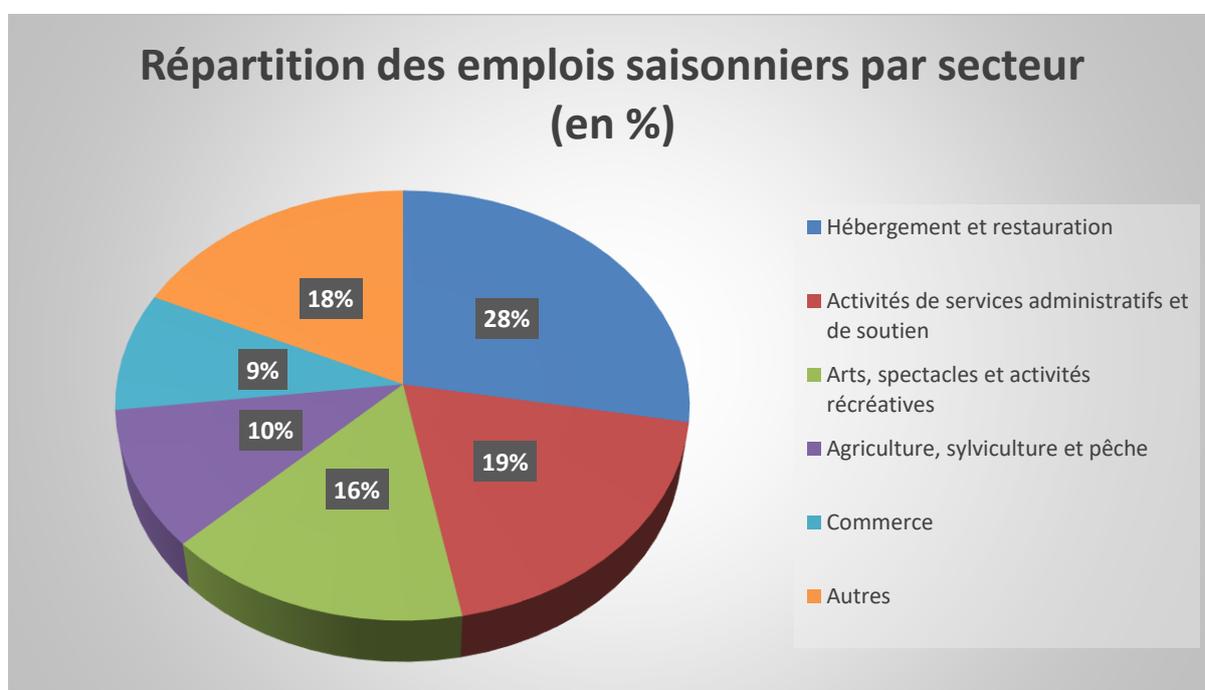
- En 2019, la présence de touristes en Occitanie génère 125 000 emplois en moyenne sur l'année, soit 7 % de l'emploi marchand de la région.

¹ Insee Analyses Occitanie n°121 de septembre 2022

² Source : données DSN 2018-2019 retraitées par la Dares « Quelle place occupe l'emploi saisonnier en France ? » publication 2019

³ Sources : Agri'scopie 2023 – Chambre régionale d'agriculture

- L'Occitanie se classe au 5^{ème} rang des régions de France en nombre d'emplois liés à l'accueil de touristes.
- Ces emplois se concentrent pour un tiers dans l'hébergement et la restauration, mais le tourisme bénéficie à d'autres secteurs comme le commerce ou les activités liées au patrimoine et à la culture. Dans la région, les emplois touristiques sont localisés essentiellement dans les grandes agglomérations et sur le littoral mais également dans les Pyrénées et à Lourdes. Ces emplois sont majoritairement peu qualifiés et plus souvent occupés par des jeunes en comparaison avec le reste du marché du travail.
- Pendant la saison d'été 2023, entre avril et septembre, les hébergements touristiques (hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme) d'Occitanie ont accueilli 13,1 millions de touristes et totalisent 46,4 millions de nuitées. La région se situe au troisième rang des régions les plus fréquentées après la Nouvelle-Aquitaine et l'Île-de-France⁴.



Source : DREETS Occitanie – Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

⁴ Insee Flash Occitanie n°128

Une feuille de route nationale et un plan d'action régional

Une feuille de route nationale pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme, parue le 30 mai 2023, fixe 15 engagements sur la période 2023-2025. Elle vise trois objectifs :

- Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers ;
- Recruter et former plus efficacement, y compris en intersaison ;
- Faciliter le logement des saisonniers.

En Occitanie, dans la continuité du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et du Pacte pour l'Embauche lancé par la Région en 2022, la préfecture de région et le Conseil régional poursuivent leurs efforts en s'engageant à travers un accord régional pluriannuel, articulé avec les engagements nationaux. Il vise l'attractivité des métiers et des territoires (appui au recrutement-fidélisation, conditions de travail, dialogue social, mixité des métiers, accès à une offre de loisirs...), la levée des freins périphériques (mobilité, logement, santé) et la sécurisation des parcours des saisonniers (formation, pluriactivité).

Si la feuille de route nationale ne concerne que le secteur du tourisme, le plan régional est intersectoriel et prend en compte le secteur agricole. Il s'articule autour de 3 axes et 9 objectifs :

Axe 1 : Développer une offre territoriale attractive pour les travailleurs saisonniers de manière à favoriser leur recrutement

- Accompagner la montée en compétences des saisonniers pour leur permettre d'accéder à des emplois permanents
- Sécuriser les revenus annuels des travailleurs saisonniers
- Lever les freins périphériques à l'emploi en matière de logement et mobilité
- Proposer une offre de loisirs pour attirer et fidéliser les travailleurs saisonniers

Axe 2 : Mieux accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutements de travailleurs saisonniers

- Améliorer les conditions de travail
- Accompagner les employeurs dans leur process de recrutements saisonniers
- Lutter contre le travail illégal

Axe 3 : Renforcer la coordination régionale des acteurs autour de ces objectifs et développer une approche territorialisée de l'offre de service

- Promouvoir les Maisons du Travail Saisonnier (MTS) comme un acteur pivot, guichet central pour les saisonniers et les employeurs et ensembler d'une offre de service territorialisée
- Se doter d'une gouvernance stratégique et opérationnelle dédiée

Les témoignages des partenaires impliqués pour faciliter le recrutement de saisonniers

Monique Dupuy - Présidente de l'UDAF des Hautes-Pyrénées – Maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées

Le travail saisonnier comme levier d'insertion professionnelle

« La Maison du Travail Saisonnier de Lourdes et ses vallées, portée par l'UDAF des Hautes-Pyrénées conduit plusieurs expérimentations en vue de promouvoir l'emploi saisonnier comme vecteur et levier d'insertion professionnelle. En effet, au regard des difficultés de recrutement rencontrées par les activités touristiques saisonnières du territoire, la MTS a mis à jour l'opportunité, au-delà du travail à conduire permettant l'attractivité de nouveaux saisonniers, d'évaluer les interactions possibles avec les personnes du territoire notamment les publics éloignés de l'emploi.

Dans ce cadre, la MTS conduit actuellement deux expérimentations :

- La première s'adresse à un groupe de bénéficiaires du RSA, en partenariat avec le Département des Hautes-Pyrénées, et l'association Wimoov ;
- La seconde intitulée « Trav'ailleurs saisonniers », financée par la Fondation Total Energies pour la Jeunesse est conduite avec des bénéficiaires de la protection internationale.

L'enjeu est de créer un espace spécifique et performant pour l'insertion professionnelle de ces publics en utilisant le travail saisonnier comme levier d'accès à l'emploi. Ce service propose un accompagnement et un soutien vers et dans l'emploi. Celui-ci doit permettre de rendre les personnes les plus opérationnelles possibles et favoriser la mise en relation directe et proactive avec des employeurs qui seront eux-mêmes sensibilisés à intégrer la diversité via un dispositif de parrainage.

Pour les publics cibles, ces expérimentations visent leur accès à une expérience leur permettant d'initier ou réinitier un parcours d'insertion professionnelle tout en œuvrant à leur intégration ou retour progressif au travail. Ces projets ambitionnent des impacts comme le développement de la confiance en soi, l'autonomie dans la recherche d'emploi et les démarches, l'acquisition des codes et des outils du monde professionnel, la création de liens et le développement de son réseau social.

Comme pour l'ensemble des publics accompagnés par la MTS, le soutien sur la durée de ces personnes dans un objectif de sécurisation des parcours, de qualification et de durabilité de l'emploi (complémentarités saisonnières, pluriactivité, bi-qualification, etc.) est une priorité.

Ces deux dispositifs s'inscrivent également dans un objectif d'appui aux employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'animation territoriale sur la saisonnalité des emplois ».

Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale France Travail Gers/Hautes-Pyrénées

« Au total, les offres d'emploi saisonnier représentent plus de 6 000 postes dans les Hautes-Pyrénées, principalement sur les métiers de l'hôtellerie-restauration et du tourisme.

Les équipes territoriales de France Travail mènent diverses actions en faveur des emplois saisonniers. A titre d'exemple, je peux citer les ateliers co-animés avec la Mission Locale et la Maison des saisonniers de Lourdes, les salons en ligne qui ont permis 200 mises en relation de demandeurs d'emploi avec des employeurs pour la saison d'hiver 2023-2024... En 2023, nous avons également mis en place des viviers de demandeurs d'emploi immédiatement employables, de manière à pouvoir répondre rapidement aux besoins des employeurs dans les métiers en tension : 4 portefeuilles de 80 demandeurs d'emploi environ ; un taux de satisfaction des offres Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) de 85,6 % et un délai de satisfaction des offres de 25 jours en moyenne. Nous avons aussi proposé des formations de Français Langue Etrangère pour 36 demandeurs d'emploi ayant des compétences en hôtellerie-restauration et ne maîtrisant pas la langue française. Enfin, le dispositif national « Avenir Pro », qui permet l'accompagnement de jeunes scolarisés en terminale de lycées professionnels, a été mis en place avec les 2 lycées concernés par les métiers du tourisme et de l'hôtellerie-restauration : Lautréamont et L'Arrouza. 120 jeunes ayant un projet d'emploi dans ces métiers ont été accompagnés par une conseillère de France Travail. En 2024, une deuxième conseillère portera également ce dispositif. »

Nathalie Palacin, responsable de développement du Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE)

« Le GIPE - Maison du Travail Saisonnier créée en 1996 a toujours eu à cœur de faciliter les parcours professionnels des saisonniers qu'ils soient installés sur le territoire ou qu'ils soient mobiles et souhaitant s'inscrire dans un parcours saisonnier ou pluriactif mer/montagne.

Pour aider ces derniers, l'idée a été de nouer divers partenariats avec des territoires qui proposent des emplois complémentaires à la saison d'hiver des vallées d'Aure et du Louron. C'est le cas des territoires du littoral et notamment du Grand Narbonne avec qui le GIPE a noué un partenariat.

Le GIPE-Maison du Travail Saisonnier de Saint-Lary-Soulan et Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ont donc signé en 2021 une convention de partenariat pour favoriser l'emploi, la formation et la mobilité professionnelle des saisonniers et pluriactifs des deux territoires concernés. Une réflexion a été menée par les deux structures pour la mise en place d'actions concrètes apportant une réelle plus-value pour la mobilité des saisonniers ».

Noel Pereira, Président de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves

« La problématique du logement des travailleurs saisonniers s'illustre à travers celle plus globale de la difficulté des habitants des Vallées des Gaves à trouver un logement locatif.

En effet, plus de 60 % des logements du territoire sont affectés à la résidence secondaire, dont un certain nombre sont loués comme meublés de tourisme de manière régulière ou occasionnelle. Ce chiffre peut monter jusqu'à 90 % sur certaines communes (Cauterets, Barèges).

Sur environ 21 500 résidences, 7 300 sont affectés à la résidence principale, dont 2 200 en locatif. Et si la question du montant des loyers peut se poser, c'est surtout la rareté de l'offre locative qui questionne et rend particulièrement complexe le parcours d'installation des jeunes et des actifs en Vallées des Gaves.

Dans ce contexte, il est évident que sans une offre locative dédiée, impliquant les collectivités et les employeurs du territoire, l'accès au logement pour les travailleurs saisonniers est quasi impossible dans des conditions décentes.

Si la CCPVG n'a pas directement vocation pour l'heure à construire et gérer un parc de logements dédié aux saisonniers, elle a mis en œuvre en 2023 un règlement lui permettant d'accompagner financièrement les communes qui construisent ou rénovent des logements locatifs.

Les communes de Barèges, de Cauterets, d'Argelès-Gazost et de Gavarnie-Gèdre bénéficieront ainsi de ce soutien pour acquérir et/ou rénover des immeubles qui auront pour vocation de loger les travailleurs saisonniers. Le territoire passera ainsi d'ici 2 ans de moins de 10 logements dédiés à environ 35. Et d'autres opérations pourraient voir le jour, à condition que les soutiens financiers les rendent possibles.

L'initiative de la régie Espaces Cauterets est également à souligner : 6 logements locatifs sont réservés dans le parc privé pour la saison hivernale. Les saisonniers en contrat peuvent ainsi bénéficier d'un logement dès leur arrivée. Les propriétaires ont alors la garantie d'un revenu locatif et d'une caution garantie par l'employeur. »

Maxime SMUGA, coordinateur du Groupement d'employeurs Lourdes Pyrénées Vallées des Gaves (GELPYVAG)

Expérimentation complémentarité été et hiver

« Durant cette 3^{ème} année d'existence, le « GELPYVAG », Groupement d'Employeurs Lourdes Pyrénées Vallées des Gaves, a mis en place une action expérimentale spécifique auprès du public saisonnier pour travailler la complémentarité des contrats saisonniers été et hiver. L'objectif visé est la mutualisation de ces contrats courts afin d'arriver à proposer des CDI annualisés sur 2 ou 3 structures.

Il s'agit là d'un pilier stratégique, tant pour le Groupement d'Employeurs, que pour nos entreprises locales qui sont confrontées à des problèmes de fidélisation. Les salariés y voient un

nouveau modèle plus pérenne avec notamment la nouvelle réforme chômage qui va avoir un impact direct sur leurs fonctionnements habituels (baisse de la durée des allocations, montants, précarisation...).

Une intervention a été réalisée auprès des salariés de la CSVB (Commission Syndicale de la Vallée de Barèges) début 2023. Les salariés sont aujourd'hui embauchés en CDD saisonnier à la commission Syndicale l'été et dans des stations de ski l'hiver. Une période de chômage est alors possible pour eux entre les saisons. Celle-ci est compromise, modifiée, voire n'existera plus dans la nouvelle réforme chômage. Plusieurs salariés ont été potentiellement intéressés par le groupement et l'idée d'un seul contrat de travail.

Les stations souhaitent pérenniser leurs salariés dans un contexte de diversification des activités des stations de montagne. Les conditions actuelles de CDD saisonniers souvent inférieurs à 4 mois ne sont plus forcément attractives et poussent les entreprises à se réinventer. Le Groupement d'Employeurs est un des leviers pour garder une compétitivité territoriale et sédentariser de nouveaux salariés dans nos vallées ou fidéliser ceux déjà présents. Un premier bilan sera effectué avec l'ensemble des parties (employeurs, salariés, service de l'Etat, partenaires) à la fin du premier trimestre 2024 ».

Grégory PELLERIN, directeur de l'association ATRIUM

« Atrium, acteur local du logement intermédiaire et de l'insertion, s'est vu confier en janvier 2023, par l'intermédiaire du sous-préfet d'Argelès-Gazost, une étude sur une offre de logement à destination des saisonniers sur les communes de Lourdes et Argeles Gazost. Soutenue financièrement dans le cadre du FNADT, cette étude a été publiée en octobre 2023 et présentée en COPIL du Plan « Avenir Lourdes 2030 ». Nous avons récolté des informations auprès des employeurs, des bailleurs et des collectivités territoriales pour ce travail de diagnostic qui nous a permis de dégager plusieurs leviers :

- Planification d'une offre au travers des outils programmatiques que sont les SCOT/PLH et les conventions pour le logement des saisonniers signées avec l'Etat
- Développement d'une offre via la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs dédié aux saisonniers (études de faisabilité en cours pour 30 logements et 38 lits) et prospection spécifique et accompagnement des propriétaires/bailleurs du territoire
- Mobilisation des outils de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale pour la prospection, de la garantie VISALE, et de la gestion locative adaptée.

